



le 21 février 2014

Chers amis

En partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, la Délégation Départementale des trompes du Cher et les Echos du Berry organisent une journée découverte et perfectionnement de la trompe de chasse.

Les moniteurs seront présents pour diriger les ateliers perfectionnement, un atelier découverte de la trompe de chasse sera accessible toute la journée. Cette journée se déroulera le 26/04/2014 sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher au lieu-dit Les Places 18220 Morogues. Vous trouverez le programme de cette journée et le plan d'accès au site dans les pages suivantes.

Afin de prévoir la logistique associée à cette journée, merci de bien vouloir adresser votre réponse (bulletin d'inscription joint et également disponible sur le site Trompe du Centre) impérativement avant le 10 avril 2014 à l'adresse indiquée ci-dessous :

Didier Chagnoux,
33 rue du 11 Novembre 18700 Aubigny sur Nère

Michel Ligonie,
999 route de Méry-es-Bois 18110 Saint Martin d'Auxigny

Cordiales salutations.

Didier CHAGNOUX

Michel LIGONIE



Programme du samedi 26 avril 2014

- 8 h 30 Accueil café croissant
 - Briefing,
 - Distribution tickets repas.
- 9 h Répartition des classes
- 9 h 15 Début des cours de trompe
- 10 h 30 Pause
- 10 h 45 Reprise des cours de trompe
- 12 h Apéritif et audition des moniteurs
- 13 h Repas (pris dans la salle de fêtes de Morogues)
- 14 h 30 Reprise des cours de trompe
- 17 h 30 Concours de trompe
 - débutants,
 - Débutants confirmés
 - Coupe Echos du Berry pour les moins de 16 ans
 - Coupe de La fédération des Chasseurs du Cher
- 19 h Apéritif et remise des prix
- 20 h Repas de fin de stage (pris dans la salle de fêtes de Morogues)



Délégation Départementale des Trompes du Cher - 999, Route de Méry-es Bois - 18110 St MARTIN D'AUXIGNY
Tél 02 48 64 10 65 – Fax 02 00 00 00 00 - Sites : www.fitf.org et www.trompes-centre.org
email : michel.ligonie2@orange.fr - Association déclarée conformément à la loi du 1 Juillet 1901